

10.06.2025 – 16:38 Uhr

Rapport sur la radioprotection 2024 : toutes les valeurs limites légales sont respectées

Brugg (ots) -

Les installations nucléaires suisses ont respecté toutes les valeurs limites fixées par la législation sur la radioprotection. C'est ce que constate l'IFSN dans son Rapport 2024 sur la radioprotection.

Les exploitants des installations nucléaires ont effectué une radioprotection conforme à la loi et appropriée pendant toutes les phases d'exploitation. L'IFSN n'a pas non plus constaté, dans le voisinage des installations nucléaires, des débits de dose plus élevés qui seraient dus aux rejets de ces installations.

Valeur limite pour les doses individuelles respectée avec une marge importante

En 2024 également, des mesures d'optimisation visant à réduire les doses collectives et individuelles ont été mises en oeuvre dans les installations nucléaires. La valeur limite pour la dose individuelle fixée dans l'ordonnance sur la radioprotection a été respectée avec une marge importante.

Collaboration pour davantage de sécurité

Au cours de l'année sous revue, l'accent a été mis sur l'interface entre la protection radiologique au travail et la sécurité au travail. L'IFSN a effectué à cet effet des inspections conjointes avec la Suva.

L'organisation d'urgence s'exerce au cas d'urgence

En novembre 2024, l'IFSN a participé à un exercice général d'urgence des organisations d'urgence suisses. Le scénario prévoyait un grave accident nucléaire à la centrale de Gösgen.

Harmonisation des directives de l'IFSN avec les normes internationales

L'IFSN a poursuivi le développement du cadre réglementaire en promulguant définitivement en 2024 la nouvelle [directive ENSI-B09](#) relative à la détermination et à l'enregistrement des doses des personnes professionnellement exposées aux radiations. La [nouvelle édition de la directive ENSI-G14](#) relative au calcul des doses dans l'environnement sur la base des émissions de substances radioactives et du rayonnement direct provenant des installations nucléaires était sur le point d'être adoptée fin 2024.

Avec ces deux directives adaptées, l'IFSN suit les [recommandations de l'Agence internationale de l'énergie atomique \(AIEA\)](#)

Plus d'information : [Rapport sur la radioprotection 2024 sur ifsn.ch](#)

Contact:

Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN
Industriestrasse 19
CH-5201 Brugg
+41 56 460 85 70
E-mail : info@ensi.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100050359/100932451> abgerufen werden.